

CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES



L'équipe du bureau
DILF-DELF-DALF
devant le CIEP
(Sèvres, avril 2015)

www.ciep.fr

ÉDITORIAL	1
LES 30 ANS DU DELF-DALF	2
LES DIFFÉRENTES VERSIONS DU DELF-DALF	3
L'ÉLABORATION DES SUJETS DU DELF-DALF	4
EXPERTISE ET DÉMARCHÉ QUALITÉ	5
LES ENSEIGNANTS DE FLE AU CŒUR DU DISPOSITIF DELF-DALF	6
LES ENJEUX SOCIAUX DU DELF-DALF ...	7
OUTILS ET RESSOURCES	8

Éditorial

Depuis l'ouverture des premiers centres d'examen dans les centres culturels français de Rabat, Tanger et Tétouan au Maroc et au CAVILAM à Vichy en France en 1986, les diplômes DELF et DALF ont atteint le niveau de reconnaissance dont ils jouissent actuellement grâce à l'étendue et au dynamisme exceptionnels du réseau culturel français à l'étranger et aux efforts considérables déployés par les acteurs de l'enseignement du français. Ces examens accompagnent depuis 30 ans la politique de coopération linguistique et culturelle française à l'étranger ainsi que le développement des centres d'enseignement du français langue étrangère en France. Le caractère national de ces diplômes et le modèle de distribution mis en place dans 174 pays à ce jour ont permis au DELF et au DALF de devenir de véritables outils d'influence de la diplomatie culturelle française et d'accompagnement du rayonnement de notre langue sur les 5 continents.

Cet anniversaire est l'occasion de saluer et remercier chaleureusement les quelque 40 000 acteurs du dispositif DELF-DALF dans le monde : examinateurs-correcteurs, formateurs, surveillants, agents administratifs, jurys nationaux, responsables de centre, responsables de gestion centrale ou attachés de coopération auprès des services culturels des ambassades de France, qui ont contribué de façon décisive à ce magnifique succès !



LES DIPLÔMES DELF ET DALF EN CHIFFRES

6 500 000
inscrits depuis 1985

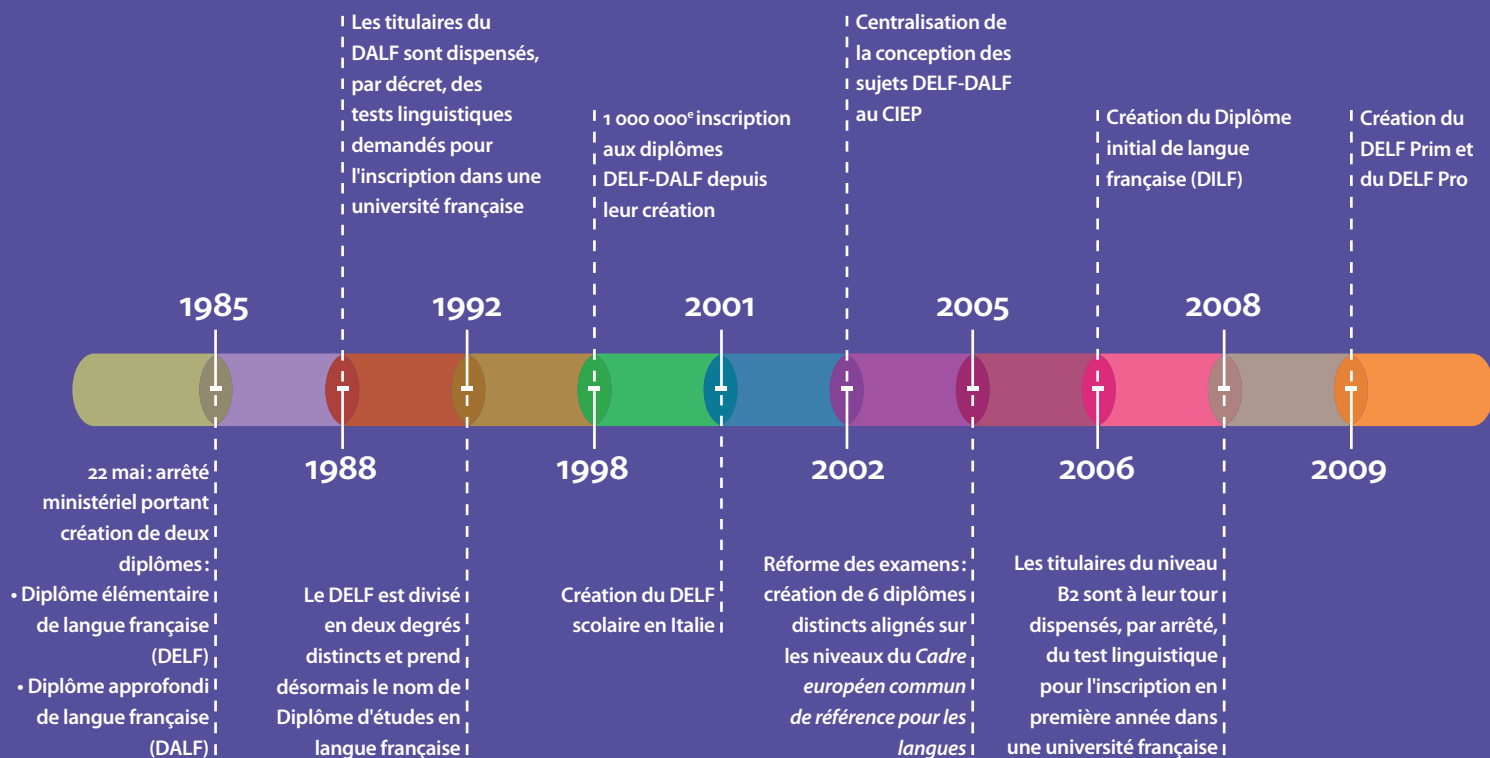
400 000
candidats par an

1 165
centres d'examen dans 174 pays

1 380
sessions organisées,
– dont 425 en France –
en 2014

40 000
acteurs dans le dispositif
DELF-DALF (examinateurs-
correcteurs, formateurs,
responsables de centre,
gestionnaires de session,
attachés de coopération)

Les 30 ans du DELF-DALF



Certifier les compétences linguistiques des apprenants de français

Durant les 30 années qui ont suivi leur création, le DELF et le DALF ont gagné leurs lettres de noblesse en devenant, au-delà de leur statut d'examen d'État de français langue étrangère, un label de qualité reconnu mondialement par toutes les institutions en charge de la formation des candidats et de l'organisation des sessions et, plus largement, par tous les acteurs de la diffusion du français à travers le monde. Les projets d'implantation du DELF et du DALF conduits par les ambassades de France auprès des autorités éducatives locales ont, par ailleurs, très largement contribué à la renommée de ces diplômes en s'inscrivant dans une véritable démarche d'accompagnement des candidats dans l'apprentissage de notre langue et des enseignants dans leurs pratiques de classe. Conçus pour certifier les compétences linguistiques des apprenants de français, le DELF et le DALF ont placé les enseignants, dès 1985, au cœur du dispositif, d'abord comme concepteurs d'épreuves, puis comme examinateurs-correcteurs et formateurs. Ils sont maintenant près de 40 000 à accompagner les postes diplomatiques et les rectorats d'académie dans leur démarche de promotion de la langue française au travers de ces outils, gages de qualité pédagogique.

Au fil du temps, les examens du DELF et du DALF sont entrés dans la famille des certifications à forts enjeux, aux côtés des diplômes délivrés par les organismes certificateurs européens et internationaux. Reconnus par de nombreux ministères français et étrangers, le DELF et le DALF accompagnent des milliers de candidats dans leurs démarches de mobilité internationale, qu'il s'agisse d'admission dans nos universités, d'accès à la nationalité française ou d'accès à l'emploi dans des pays où le français est langue de travail.

Outils pédagogiques, outils de coopération à l'international, outils d'intégration en France, notamment grâce à leur implantation dans les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants, le DELF et le DALF contribuent également au développement de plus de 1 000 établissements culturels français à l'étranger (instituts



© Ambassade de France en Tunisie

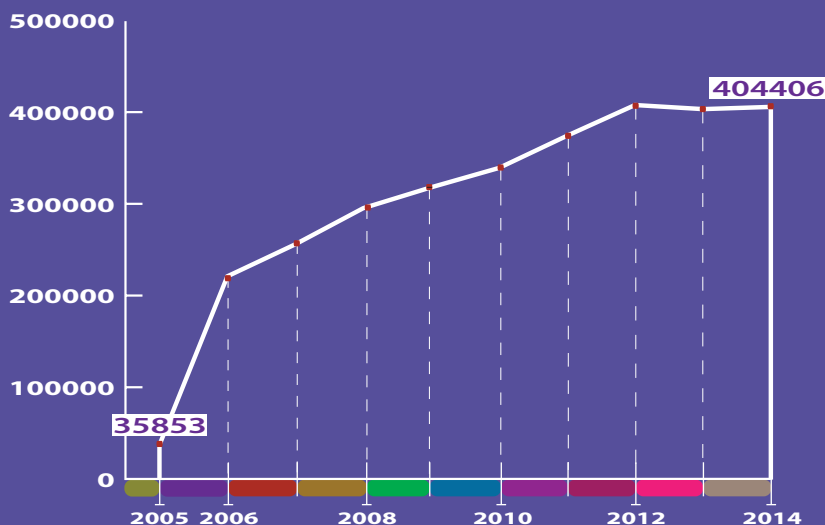
Une lauréate tunisienne reçoit son DELF A1 des mains de Najat Vallaud-Belkacem, ministre française en charge de l'éducation nationale (Ambassade de France en Tunisie, décembre 2014)

français et alliances françaises) vecteurs de la diffusion linguistique francophone. Enfin, grâce à leur adoption par près de 200 établissements scolaires et d'enseignement supérieur étrangers, le DELF et le DALF ont permis à la langue française de trouver un écho plus large au sein des institutions nationales de nombreux pays à travers le monde.

En 2006, année qui a suivi leur harmonisation sur les niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL), 215 000 candidats ont passé les examens du DELF et du DALF. Six ans plus tard, ils étaient plus de 400 000. Gageons que ces diplômes, véritables instruments de mesure du dynamisme de la langue française dans le monde, poursuivront dans le même élan leur progression dans les 30 prochaines années.

Les différentes versions du DELF-DALF

Évolution du nombre d'inscriptions depuis 2005



Pour tout public

Le DELF et le DALF sont les diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour certifier les compétences en français des candidats. Ils se composent de 6 diplômes indépendants, correspondant aux 6 niveaux du CECRL, outil développé par le Conseil de l'Europe (niveaux A1 à B2 pour le DELF, C1 et C2 pour le DALF).

Chaque diplôme évalue les 4 compétences langagières : compréhension et production/interaction orales, compréhension et production écrites. Les diplômes du DELF-DALF peuvent être passés dans 1 165 centres d'examen répartis dans 174 pays. Plus de 400 000 candidats s'y inscrivent chaque année.

Pour les adolescents scolarisés

Conçu par le CIEP et validé par le conseil d'orientation pédagogique du DELF et du DALF en 2001, le DELF scolaire est une version du DELF adaptée aux publics en âge de scolarisation (de 12 à 17 ans). Le DELF scolaire se décline en 4 niveaux : A1, A2, B1 et B2. Les épreuves sont les mêmes que pour un DELF tout public, mais les thématiques abordées concernent l'environnement familial des adolescents.

En France, une convention signée en 2007 entre le CIEP et la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale (DGESCO), officialise la mise en place du DELF en milieu scolaire. Depuis la signature de cette convention, plus de 100 900 enfants allophones nouvellement arrivés en France ont pu passer gratuitement ce diplôme.

À l'étranger, la mise en place de ce diplôme intervient dans le cadre d'accords entre les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France et les autorités éducatives d'un pays (ministère de l'éducation ou établissements scolaires). C'est ce qui le distingue du DELF junior dont les épreuves sont proposées dans les centres d'examen du réseau culturel français.

Outils pédagogiques, outils de coopération à l'international, outils d'intégration en France

Épreuves collectives du DELF scolaire en France (lycée de Goussainville, mai 2015)



En 2014, 41 pays ont proposé le DELF en milieu scolaire pour un total de 133 811 inscrits (France incluse).

En 2014, les pays où le DELF scolaire est le plus passé (hors France) sont l'Allemagne (52 679 inscrits), l'Italie (33 241 inscrits), le Canada (5 173 inscrits), et l'Espagne (3 354 inscrits). Le DELF scolaire est en plein essor : le nombre de candidats a par exemple doublé au Canada en 3 ans, passant de 2 872 en 2011 à 5 173 en 2014.

Depuis 2013, une convention signée entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), la Mission laïque française (MLF) et le CIEP, offre aux établissements à enseignement homologué la possibilité de proposer le DELF et le DALF à leurs élèves. Ces diplômes permettent aux élèves des établissements français à l'étranger d'acquiescer une certification de leur compétence en français à différents niveaux de leur parcours, ce qui est à même de faciliter la poursuite d'études secondaires ou supérieures.

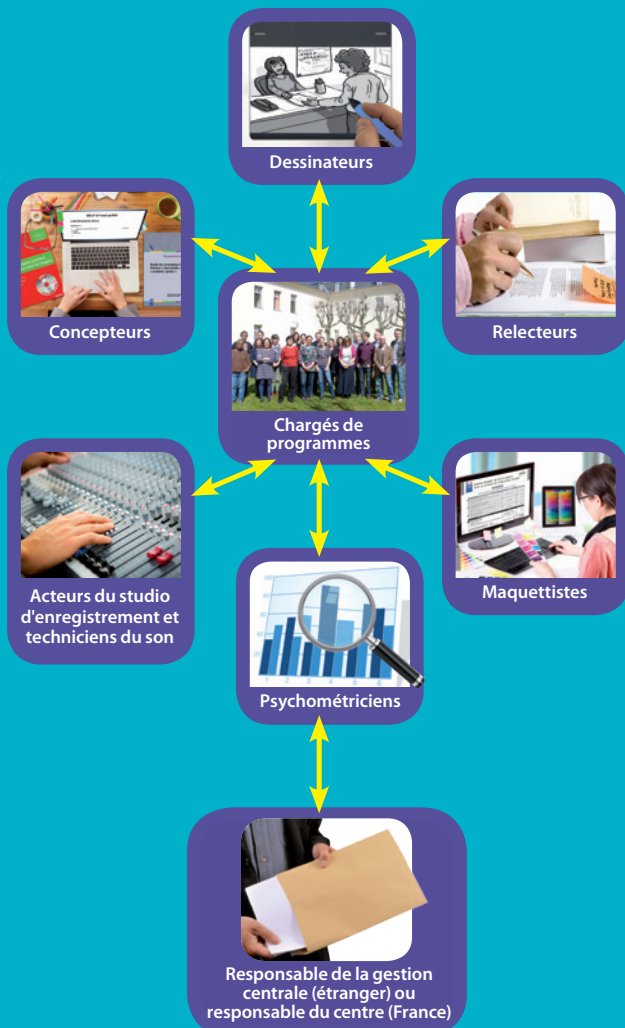


Pour l'école élémentaire

Le DELF Prim s'adresse aux enfants apprenant le français langue étrangère à l'école élémentaire. Créé en 2009, il constitue une première étape dans la série des diplômes du DELF et du DALF. Le DELF Prim est constitué de 3 diplômes indépendants les uns des autres, correspondant aux niveaux A1.1, A1 et A2. Les thématiques sont adaptées à la classe d'âge du public (7 à 12 ans).

Pour la formation professionnelle

Créé en 2009, le DELF Pro correspond à la version professionnelle des diplômes DELF. Tout candidat, qu'il soit en formation initiale ou en formation continue, peut s'y présenter. Les thématiques des épreuves sont adaptées au monde du travail. Le DELF Pro est constitué de 4 diplômes indépendants les uns des autres, correspondant aux 4 premiers niveaux A1 à B2 du CECRL.



CONCEPTION DES SUJETS DELF-DALF : DÉFINITION DES DIFFÉRENTS MÉTIERS

- **Concepteur** : intervenant extérieur, recruté et formé par le CIEP. Il conçoit les tâches qui constitueront les sujets d'examen DELF-DALF après plusieurs étapes de validation.
- **Chargé de programmes** : agent du CIEP. Il gère une équipe de concepteurs, il commande et valide les sujets d'examen et il coordonne les différentes étapes de la conception (maquettage, montage son, illustrations, etc.).
- **Psychométricien** : spécialiste de l'ensemble des procédures formalisées et des techniques d'analyse statistique qui permettent de garantir scientifiquement la qualité des tests destinés à mesurer des compétences ou des connaissances, notamment les pré-tests.
Pré-test : étape durant laquelle les sujets d'examen sont « testés » auprès d'un échantillon représentatif de candidats. Les réponses de ces candidats sont analysées par une équipe de psychométriciens du CIEP. En fonction des analyses, les pondérations sont modifiées dans la version finale du sujet ou certaines tâches sont écartées.
- **Responsable de la gestion centrale** : personne chargée de l'organisation centralisée des examens DELF-DALF au niveau de chaque pays (en France, c'est le **responsable du centre d'examen** qui assure ce rôle). Cette personne est en charge de l'organisation générale des sessions d'examen : réception et vérification des sujets, duplication et envoi des sujets dans les différents centres de passation en amont des sessions.

Les différentes étapes de l'élaboration des épreuves DELF-DALF

Pour élaborer les sujets d'examen DELF-DALF, le CIEP passe commande à une équipe de **concepteurs** recrutés et formés par les **chargés de programmes** de l'établissement public. Les sujets proposés par les concepteurs passent par différentes étapes de relecture et de modifications, jusqu'à la validation.

La fabrication des sujets peut alors commencer : les épreuves sont mises en page par une équipe de **maquettistes**. Des **dessinateurs** professionnels produisent les illustrations des différents examens. Pour les livrets en couleur du DELF Prim, le CIEP fait appel à une dessinatrice spécialisée pour l'enfance. Pour les premiers niveaux, les dialogues de compréhension orale sont enregistrés dans un studio à Paris par des **comédiens**. Le montage son est réalisé par un professionnel au CIEP.

Les sujets sont ensuite pré-testés auprès d'un échantillon représentatif de candidats et analysés par les **psychométriciens** du CIEP. À la suite des analyses, les barèmes sont modifiés si nécessaire et certaines tâches sont écartées. Les sujets sont alors prêts à quitter le CIEP. Ils sont envoyés aux **responsables des gestions centrales** qui vérifient une dernière fois les épreuves. Les sujets sont ensuite



dupliqués et envoyés dans les différents centres d'examen pour la passation et la correction des épreuves. En France, les sujets sont envoyés aux **responsables des centres d'examen** ou aux **coordinateurs académiques**.

La démarche qualité pour le DELF-DALF

Le CIEP assure la gestion administrative et pédagogique du DELF et du DALF depuis leur création. Ces diplômes ont connu, dès 1985, des évolutions conduites dans le cadre d'une démarche qualité, visant à en améliorer la validité, la fidélité, la sensibilité et l'équité. Les candidats, qui utilisent le plus souvent les résultats de l'évaluation de leurs compétences langagières pour des démarches administratives à forts enjeux sociaux, sont les premiers bénéficiaires de l'amélioration de la qualité de ces diplômes. Ces résultats jouissent aujourd'hui d'une reconnaissance et d'une comparabilité internationales qui ne cessent de croître, en particulier depuis l'alignement de la gamme des diplômes DELF-DALF sur les niveaux du CECRL en 2005.

Face au nombre croissant de candidats pour qui l'enjeu de l'obtention du DELF ou du DALF est de plus en plus important, le CIEP a décidé de mobiliser, aux côtés de ses équipes administratives et pédagogiques, sa cellule qualité et expertises pour franchir un nouveau palier dans la qualité des examens nationaux proposés. Cette démarche se fait par déclinaison des standards internationaux de l'évaluation des compétences langagières, notamment ceux définis par l'Association des organismes certificateurs de langues en Europe (ALTE). L'objectif est double : faire en sorte que le degré de difficulté d'une session donnée et d'une autre soit suffisamment maîtrisé pour permettre une délivrance de résultats indépendants du jeu d'épreuves administré ; améliorer la validité des évaluations pour garantir que la mesure reflète effectivement ce qui devait être mesuré. Il en est attendu *in fine* une équité de traitement plus grande entre les candidats, notamment parce qu'il permet une meilleure gestion de la composition des épreuves et de leur distribution géographique.

Pour cela, le CIEP a initié un travail sur le DELF B2 « tout public » qui consiste à réaliser des analyses psychométriques sur des épreuves dites pré-tests, qui sont proposés gratuitement à chaque centre qui le souhaite, pour les utiliser, par exemple, comme outils d'entraînement.

Le CIEP offre dans ce cadre un accompagnement à l'évaluation qui permet aisément de restituer les résultats aux centres et aux candidats afin de mettre en œuvre des analyses psychométriques pour vérifier le bon fonctionnement des épreuves. Le résultat de ces analyses est ensuite utilisé pour niveler le niveau de difficulté des versions. Cette démarche modélisante pour le DELF B2 va être progressivement étendue à l'ensemble des autres niveaux.



LA « Q-MARK » : LE LABEL QUALITÉ D'ALTE

Dans les années 2000, suite à la mise en place du CECRL, l'association ALTE (Association of

Language Testers in Europe) a défini 17 standards de qualité minimale afin d'aider ses membres à améliorer leurs examens.

Pour obtenir ce label (valable 5 ans), les examens sont soumis à un audit, dont les rapports sont révisés par un comité composé de 12 personnes issues d'institutions différentes.

Après presque 10 ans d'existence, le système qualité d'ALTE a permis de constater une amélioration significative des pratiques professionnelles européennes et d'identifier les bonnes pratiques afin de les mutualiser.



Conférence internationale ALTE interprétée en langue des signes (Paris, avril 2014)

L'expertise dans le domaine de l'évaluation et de la certification en langue

La diffusion de l'expertise dans le domaine de l'évaluation et de la certification en langue a beaucoup progressé au cours des deux dernières décennies. Un premier constat peut être porté sur le contexte des examens de langue : pour le français, mais aussi pour de nombreuses autres langues, le nombre de candidats faisant évaluer leur niveau de compétence en langue est en constante augmentation. Un deuxième constat porte sur l'évolution des pratiques professionnelles : depuis les années 1980, les approches communicatives ont progressivement été systématisées. Les années 2000 ont été marquées par l'apparition d'outils ayant permis une normalisation des pratiques professionnelles. Le CECRL a connu une diffusion internationale et les outils proposés par le Conseil de l'Europe pour décrire le développement des examens de langue sont devenus une référence pour tous les pays, tant européens qu'extra-européens. Ces outils témoignent de la volonté de partager les bonnes pratiques mais aussi du besoin de suivre des « normes » à valeur internationale, assises sur des savoirs scientifiques.

En Europe, les besoins de validation de contenu et de qualité de la mesure de la compétence en langue ne font plus débat et, surtout, ne s'opposent plus les uns aux autres.

À l'instar d'autres organismes européens, le CIEP s'est engagé très tôt dans l'amélioration de ses certifications, notamment en introduisant les outils de la psychométrie.

Si l'ancrage institutionnel des examens d'État reste fondamental, il n'est pas toujours suffisant à l'international. Il est régulièrement demandé aux organismes certificateurs de démontrer la qualité technique et scientifique de leurs examens. Pour consolider la reconnaissance de ses certifications, le CIEP, comme d'autres organismes, a fait le choix de les faire auditer pour valider la qualité des processus de production, diffusion, commercialisation, etc. (normes ISO 9001) ou encore pour privilégier une approche d'expert (label de qualité ALTE, validation par les pairs).

Si les organismes certificateurs ont le choix de définir leur approche qualité, il devient évident qu'ils ne peuvent pas en faire l'économie s'ils veulent que leurs outils restent attractifs et continuent à être choisis.

Les enseignants de FLE au cœur du dispositif DELF-DALF

TÉMOIGNAGES

« Ces dernières années, le DELF scolaire a pris une importance presque "mythique" pour les élèves, leurs parents et les enseignants de notre province ! Imaginez donc : les élèves persèverent dans leur apprentissage du français jusqu'à la fin de leurs études et insistent pour avoir l'occasion de passer le DELF B2 ! »

Jean-Claude Bergeron, directeur du centre DELF-DALF du ministère de l'éducation de la Nouvelle-Écosse (Canada)

« Les formations d'habilitation permettent aux enseignants de mieux concevoir leurs examens d'évaluation continue en classe et de découvrir que, malgré l'hétérogénéité des contextes d'enseignement, il est possible d'évaluer selon une référence commune. »

Annette Maxime, responsable de la gestion centrale du DELF et du DALF (Espagne)

« Nos apprenants ont pu constater leurs progrès, si bien que réussir le DELF-DALF est perçu par eux comme une récompense méritée : d'une part, pour une fierté personnelle ; d'autre part, pour un intérêt professionnel, en vue d'une promotion. C'est un atout pour un stage ou une formation dans un pays francophone. »

Lanto Rasamoelina Petitclerc, coordinatrice pédagogique de l'alliance française de Fianarantsoa (Madagascar)

« Aujourd'hui, 15 ans après la mise en place du DELF scolaire en Italie, non seulement la certification externe de langue française reste un outil primordial de valorisation des acquis à l'intérieur du système scolaire, mais elle aide aussi au maintien des effectifs d'apprenants de la langue française. »

Virginie Salles, responsable de la gestion centrale du DELF et du DALF (Italie)

« Selon moi, le DELF est la pierre angulaire de l'enseignement/apprentissage du français. C'est à la fois l'île à l'horizon que le navigateur a en vue pendant sa longue mais néanmoins enrichissante traversée, et aussi les bouées qu'il trouve au fil de son voyage et auxquelles il s'accroche pour se repérer. Le plus passionnant, c'est que le navigateur est aussi bien l'enseignant que l'apprenant ! »

Jalal Elouardi, enseignant de français à l'institut français de Rabat (Maroc)

« Les formations d'habilitation d'examineurs-correcteurs ont permis aux enseignants d'acquérir une connaissance approfondie des épreuves du DELF et du DALF et d'envisager une nouvelle approche de l'enseignement, que beaucoup qualifient de "plus libre" que l'enseignement traditionnel. »

Axelle Oxborrow, responsable de la gestion centrale du DELF et du DALF (Royaume-Uni)



Les formations à l'habilitation DELF-DALF

C'est à partir de 2005 que le CIEP a mis en place des formations d'habilitation d'examineurs-correcteurs du DELF et du DALF. Ceci devait permettre d'accompagner l'introduction du nouveau dispositif des examens, désormais harmonisés sur les six niveaux du CECRL. Ces formations ont pris une ampleur considérable puisqu'en 10 ans d'existence, ce sont plus de 35 000 examinateurs-correcteurs qui ont ainsi été habilités dans le monde, et, pour la seule année 2014, 934 formations ont eu lieu en France et à l'étranger, permettant à quelque 9 400 enseignants d'obtenir une première habilitation ou le renouvellement de leur habilitation. Dispensées par les chargés de programmes du CIEP et par plus de 1 300 formateurs habilités dans le cadre de formations spécifiques conçues par le bureau DELF-DALF, ces formations représentent une étape indispensable en vue de garantir la standardisation des pratiques d'évaluation, la validité des diplômes et l'équité de traitement des candidats dans le monde entier. Elles permettent également de fédérer les équipes pédagogiques en vue de l'organisation des sessions, de la préparation des apprenants aux examens à la tenue des réunions d'harmonisation des jurys.

En outre, ces formations ont des retombées positives qui vont bien au-delà du strict cadre des certifications, dans la mesure où elles représentent une opportunité pour les futurs examinateurs-correcteurs de se familiariser avec le CECRL et de s'approprier de manière concrète les contenus des descripteurs de compétences, au travers de l'analyse des spécifications des examens et de l'utilisation des grilles d'évaluation de la production écrite et orale. Pour certains enseignants, il peut même s'agir d'une première approche de la perspective actionnelle. L'impact de ces formations sur la manière d'envisager la pédagogie est avéré dans de nombreux pays. Les enseignants qui sont eux-mêmes examinateurs-correcteurs et qui préparent leurs élèves à se présenter aux examens sont en effet amenés à définir différemment les objectifs de leurs cours, à développer une progression basée sur les niveaux du CECRL et à proposer un enseignement plus focalisé sur l'acquisition des compétences langagières en contexte. Enfin, dans l'évaluation de leurs apprenants, les enseignants prennent en compte les principes d'évaluation positive et critériée prônés dans les formations d'habilitation.

Ces évolutions ont naturellement un effet très bénéfique sur la motivation des apprenants qui sont désormais acteurs de leur propre apprentissage et de leur progression.



Mobilité internationale et poursuite d'études supérieures

Le DELF et le DALF tout public répondent à une vaste palette de besoins. Pour certains apprenants de français langue étrangère, ils sont un outil obligatoire dans leurs démarches de mobilité universitaire ou professionnelle. Pour d'autres, ces diplômes représentent un facteur de motivation et une validation officielle de leur apprentissage du français.

Si le DELF A1 et le DELF A2 permettent aux candidats de conclure une étape importante dans leur parcours d'apprenant débutant de FLE, le DELF B1 et le DELF B2 s'inscrivent davantage dans un projet planifié sur le long terme. La majorité des candidats aux examens de la version tout public est étudiante (entre 18 et 25 ans) et s'inscrit au niveau B2. Leur motivation première est la mobilité universitaire. La France accueille environ 280 000 étudiants étrangers dans ses universités. Le niveau de langue française requis pour s'inscrire en Licence 2 et 3 ou en Master n'est pas fixé au niveau national. L'article 9 de l'arrêté du 30 mai 2013 précise que *chaque établissement d'enseignement supérieur définit pour les formations qu'il dispense le niveau de compréhension de la langue française qu'il attend des candidats*. La plupart des universités fixent le niveau B2, voire

La motivation première est la mobilité universitaire

C1, comme un minimum pour intégrer leurs filières. Le niveau B2 est également exigé par le ministère québécois en charge de l'immigration dans le cadre d'un dossier de demande de migration.

Intégration scolaire en France

En application de la circulaire du 15 avril 2005 et dans le cadre de la mise en place d'une certification de FLE pour les élèves non francophones scolarisés dans les réseaux académiques d'accueil de l'enseignement secondaire, la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale (DGESCO) a confié au CIEP l'organisation des épreuves du DELF en milieu scolaire des niveaux A1, A2 et B1 ainsi que la gestion administrative et pédagogique de trois sessions annuelles.

Grâce à l'engagement des coordinations académiques et des établissements scolaires centres d'examen, le DELF scolaire est donc proposé aux élèves des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

Le principal objectif de cette certification en FLE est de valoriser les compétences en français des élèves afin de favoriser leur intégration dans le système scolaire et, au-delà, dans leur environnement quotidien. Cette reconnaissance des acquis est souvent source de motivation et d'encouragement à l'apprentissage du français. S'agissant d'un diplôme officiel délivré par le ministère de l'éducation nationale, cette reconnaissance représente non seulement une fierté pour les élèves, mais également pour leurs parents. Il s'agit d'un diplôme dont la reconnaissance est internationale et dont la validité n'est pas limitée dans le temps. Ainsi, certains enfants, pour qui le séjour en France est temporaire, pourront, à leur retour dans leur pays d'origine, faire valoir leur maîtrise de la langue française.

Mobilité professionnelle et employabilité

Considérant le contexte socio-économique dans lequel s'inscrivent les apprenants de FLE, les diplômes DELF Pro vise à faciliter le développement de l'acteur social francophone dans sa vie professionnelle. Créés il y a à peine 6 ans, ils sont déjà reconnus par de nombreuses entreprises comme une preuve de la compétence professionnelle de leurs salariés.

Deux profils de candidats se distinguent. D'une part, les jeunes étudiants qui préparent leur avenir : désireux de collaborer avec les grandes entreprises françaises implantées à l'étranger, ils ont compris les atouts du DELF Pro. À titre d'exemple, la faculté d'ingénierie de l'université de Gazi en Turquie a choisi d'inscrire ses étudiants au DELF Pro dans l'optique de faciliter leur mobilité européenne. D'autre part, les professionnels expérimentés qui parlent français dans leurs activités quotidiennes recherchent un DELF Pro pour valoriser leurs acquis. Ainsi, l'obtention du DELF Pro est un élément pris en compte pour l'évolution professionnelle et la rémunération des salariés du centre d'appels d'IBM à Brno, en République tchèque (<http://goo.gl/AZZh5W>).

Accès à l'autonomie et insertion sociale

Le DILF valide le niveau A1.1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues*. Cette spécificité, unique en Europe, permet notamment d'inscrire les personnes nouvellement arrivées en France ou déjà installées sur le territoire français, souvent peu ou pas scolarisées dans leurs pays d'origine, dans une dynamique positive et valorisante.

Près de 27 000 candidats ont passé le DILF en 2014, dont une majorité de signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) : ce contrat, conclu avec l'État français dans les préfectures, a pour but de favoriser l'intégration des étrangers non-européens admis au séjour en France et qui souhaitent s'y installer durablement. Il est obligatoire depuis janvier 2007.

Les inscriptions au DILF sont majoritairement féminines. L'apprentissage de la langue française et l'obtention du DILF sont pour les femmes un outil d'accès à l'autonomie, favorisant leur insertion sociale et professionnelle.

Le DILF constitue une première étape vers le DELF et le DALF et, partant, vers une meilleure maîtrise du français.



Remise des diplômes du DELF scolaire de l'académie de Paris (octobre 2014)

Les outils numériques du DELF-DALF

■ Plateforme d'autoformation des examinateurs-correcteurs du DELF et du DALF

Public : examinateurs-correcteurs rattachés à un centre d'examen DELF-DALF à l'étranger et engagés dans un stage de renouvellement

Accès : limité à 1 mois avant le stage de renouvellement.

<http://formation-delfdalf.ciep.fr>

■ Plateforme d'autoformation des examinateurs-correcteurs et des formateurs des examinateurs-correcteurs du DELF Prim

Public : examinateurs-correcteurs possédant une habilitation en cours de validation et amenés à évaluer des épreuves DELF Prim

Accès : codes transmis par le responsable de la gestion centrale (étranger) ou par le responsable de centre (France)

<http://goo.gl/Kuop8k>

■ Site de matériel de formation

Public : formateurs d'examineurs-correcteurs engagés dans une formation d'habilitation locale validée par le bureau DELF-DALF

Accès : entre la validation du stage par le bureau DELF-DALF et le dernier jour du stage

<http://goo.gl/a6DAKQ>

■ Espace professionnel du DELF et du DALF

Public : toute personne impliquée dans le dispositif DELF-DALF, en France et à l'étranger

Accès : codes transmis par le bureau DELF-DALF, par le responsable de la gestion centrale (étranger) ou par le responsable de centre (France)

<http://goo.gl/s5EiPW>

■ Plateforme d'autoformation des examinateurs-correcteurs du DILF

Public : enseignants dans des centres DILF agréés inscrits pour l'une des 4 évaluations finales annuelles (test en présence dans leur centre) afin d'obtenir l'habilitation DILF

Accès : 6 heures d'autoformation à répartir comme l'enseignant le souhaite entre le jour de l'inscription sur la plateforme et le jour de l'évaluation finale.

<http://goo.gl/VbsBHW>

■ Sur le **site du Conseil de l'Europe**, fiches élaborées par le CIEP pour détailler les niveaux des candidats, qui accompagnent le DVD offert avec le CECRL.

<http://goo.gl/lwFLlQ>

■ Sur le site du CIEP, DVD « Productions orales illustrant les 6 niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* », des vidéos commentées.

<http://goo.gl/iOUo6G>

Ressources documentaires

■ Focus thématique :

Ressources pour se préparer aux diplômes DELF - DALF.

Ce focus est destiné aux candidats qui souhaitent s'entraîner pour passer les diplômes DELF - DALF. Il recense les livres des éditeurs français spécialisés en FLE et des sites internet qui proposent des sujets, des exercices ainsi que des vidéos avec des exemples de l'épreuve de production orale.

<http://goo.gl/XiPqU9>

■ Biblio-Flash :

Le Cadre européen commun de référence pour les langues

(CECRL). Sélection documentaire qui recense des ouvrages, articles ou rapports sur le CECRL.

<http://goo.gl/ayPUH7>

■ Répertoire des méthodes de FLE.

Il recense les méthodes publiées depuis les dix dernières années par les maisons d'éditions françaises spécialisées en FLE. Les méthodes sont classées selon le public : enfant, adolescent et adulte.

<http://goo.gl/YuoVwf>

■ Répertoire des méthodes FOS.

Il est consacré aux méthodes de français sur objectifs spécifiques (FOS) publiées depuis 2000 et toujours inscrites aux catalogues des éditeurs français spécialisés en FLE. Il recense d'abord les méthodes de français de l'entreprise, puis se décline par spécialité : les affaires, l'administration et la diplomatie, le tourisme, les sciences, le secteur juridique, le secrétariat, la mode, enfin la restauration et la gastronomie. Des ressources en ligne, dont des dictionnaires et lexiques, complètent le document.

<http://goo.gl/KwQFg1>

■ Répertoire des masters en FLE

Ce répertoire propose une information à jour sur les modalités d'inscription et les contenus des formations universitaires en présentiel ou à distance.

<http://goo.gl/5nB5Ex>

■ Dépliant : L'offre de certifications en français langue étrangère du CIEP

Présentation des différentes versions du DELF-DALF et du TCF, qui sont adaptées à tous les âges et tous les publics. Il comprend un tableau récapitulatif selon les publics, le projet visé, les niveaux et les compétences souhaitées.

<http://goo.gl/ffsDjg>

LE CIEP EN QUELQUES LIGNES

Le CIEP est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ses missions, qui s'inscrivent dans le cadre des priorités politiques du gouvernement en matière de coopération internationale, s'articulent autour de deux grands domaines d'activités :

- l'éducation : ingénierie éducative et coopération internationale, où il développe des compétences en matière de formation, d'expertise, de reconnaissance des diplômes, de labellisation et de certifications ;
- les langues : français langue étrangère et langues étrangères en France.

www.ciep.fr

